



Commission Féminine

PROCES-VERBAL

Réunion du 14/03/2025 – 12h00 (Visio)

Présents : Mmes Marie France ROPARTZ ; M. C. ; Maria ADAM ; M. Jerry TOUSSAINT

CRITERIUMS & PLATEAUX

Critérium Senior F à 8

Match N°29697642 OFC COURONNES / PARIS ARC EN CIEL Senior F à 8 du 15/03/2025.

Courriel de Paris Arc En Ciel du 13/03/25 s'interrogeant sur le report de la rencontre sans avoir accepté la demande de modification.

La commission après vérification du portail bleu, constate un bug informatique sur le report de la rencontre citée en objet (reportée au 17/05/2025) ;

Etant donné que l'OFC COURONNES ne possède pas de créneau disponible pour organiser celle-ci.

Après avoir consulté la DJS, celle-ci propose un terrain de repli, la commission reprogramme cette rencontre à sa date initiale, soit le 15/03/2025 à 17H30 au complexe sportif Louis LUMIERE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.